

**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire  
**Band:** 31/1940 (1940)

## Vorwort

**Autor:** Jaccard, Louis

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

## Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AVANT-PROPOS

---

*Le volume que nous présentons cette année à nos lecteurs — le 31<sup>e</sup> depuis la création de l'Annuaire — reste fidèle, malgré les temps graves que nous vivons, aux principes qui ont inspiré notre publication dès ses origines. Il traite des problèmes éducatifs qui sont au premier plan des préoccupations actuelles et des questions pédagogiques et didactiques dans lesquelles quiconque a la charge d'instruire et d'éduquer la jeunesse trouvera matière à réflexion et enrichissement.*

*C'est ainsi que l'a compris le Comité de rédaction et la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique en remettant à M. le conseiller d'Etat A. Borel, [de Neuchâtel, le soin de développer avec une certaine ampleur le sujet de l'Education nationale, à l'ordre du jour actuellement dans tous nos cantons suisses. Nul n'ignore, en effet, la façon remarquable dont le distingué magistrat, qui préside aux destinées de l'école neuchâteloise, avait traité cet important problème devant le Grand Conseil de son canton. La valeur de cette étude réside avant tout dans l'énoncé de considérations et de principes généraux et permanents auxquels chacun souscrira aisément, et dans les applications pratiques que l'auteur a bien voulu laisser entrevoir à l'intention de ceux à qui incombe le devoir d'assurer la formation civique, intellectuelle et morale du futur citoyen.*

*Sans doute, le rôle de l'Ecole dans l'amélioration, la refonte même de nos institutions donnera-t-il matière à maintes études et suggestions. L'Annuaire de l'instruction publique s'en fera l'écho dans toute la mesure où cela paraîtra utile et nécessaire. Les chroniques scolaires ont, à cet égard, une portée qui n'échappe pas à nos lecteurs. Ne voit-on pas s'y manifester le souci constant des pouvoirs publics et du personnel enseignant d'adapter aux besoins nouveaux l'organisation scolaire et les méthodes de travail !*

*Il a paru utile de signaler, cette année-ci, l'importance du rôle que peuvent et doivent jouer les Bibliothèques scolaires dans l'éducation de la jeunesse et de rappeler les origines et l'activité d'une institution qui fait honneur à la Société pédagogique romande, soit de la Commission chargée du choix et de l'analyse des ouvrages à recommander aux lecteurs de tous les âges scolaires.*

*Au moment où l'éducation nationale et la formation civique de la jeunesse engagent les cantons à reviser leurs moyens d'enseignement dans ce domaine, l'on prendra connaissance avec intérêt des résultats donnés par une enquête sur les connaissances historiques des écoliers genevois. Les membres du personnel enseignant des cantons de Genève et de Vaud qui, en particulier, vont disposer d'un nouveau manuel pour l'enseignement de l'histoire, ouvrage élaboré en commun, ne manqueront pas de s'inspirer des intéressantes conclusions énoncées par les auteurs de cette enquête.*

*L'on n'a pas oublié la solide étude rédigée l'année dernière par M. Paul Aubert, inspecteur scolaire à Lausanne, sur l'enseignement du français selon la méthode des centres d'intérêt. Avec la collaboration de M. Viret, instituteur à Lausanne, M. Aubert présente dans ce volume les principes sur lesquels seront bâties toute une série de centres d'intérêt qui feront l'objet d'une publication spéciale. C'est de la pédagogie d'actualité et de bon aloi que nous ne saurions assez recommander à nos lecteurs.*

*Dans le même ordre d'idées, l'Annuaire a accueilli dans ses colonnes la sérieuse contribution qu'apporte une institutrice jurassienne à l'application de la méthode des centres d'intérêt, telle qu'elle l'a réalisée dans une classe de troisième année, soit avec des élèves de 9 à 10 ans.*

*Selon l'habitude, la séance annuelle de la Conférence romande des chefs des Départements de l'instruction publique donne lieu à un compte rendu des objets traités et des décisions prises.*

*Les chroniques des cantons romands et de la Suisse alémanique, ainsi que nous l'avons déjà relevé, relatent les faits saillants de la vie scolaire au cours de l'année écoulée, et soulignent les efforts déployés de toutes parts pour adapter les institutions scolaires aux nécessités de l'époque.*

*La dernière partie de l'Annuaire, comme de coutume, est consacrée aux analyses bibliographiques d'ouvrages pédagogiques parus récemment et dignes de retenir l'attention des éducateurs.*

*Ainsi composé, l'Annuaire de 1940 apporte à ses lecteurs des données qui, nous l'espérons, seront accueillies avec faveur. Puissent-elles contribuer à développer la compréhension et l'intérêt de chacun pour les problèmes relatifs à la vie spirituelle et culturelle de notre cher pays.*

*L. Jd.*

---